

Livret d'accueil

Équipe Spécialisée Alzheimer À Domicile (ESAD)



Le **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)** de la **Communauté d'agglomération Arlyserè** s'engage à répondre au mieux aux besoins des personnes de 60 ans et plus et des personnes majeures en situation de handicap.

L'**Équipe Spécialisée Alzheimer À Domicile (ESAD)** est portée par le **Service de Soins Infirmiers À Domicile**, lui-même géré par le **CIAS**.

L'ESAD a été autorisée le 31 octobre 2016 avec une capacité de 10 places.

Pour les interventions à domicile :

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Pour joindre le service :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

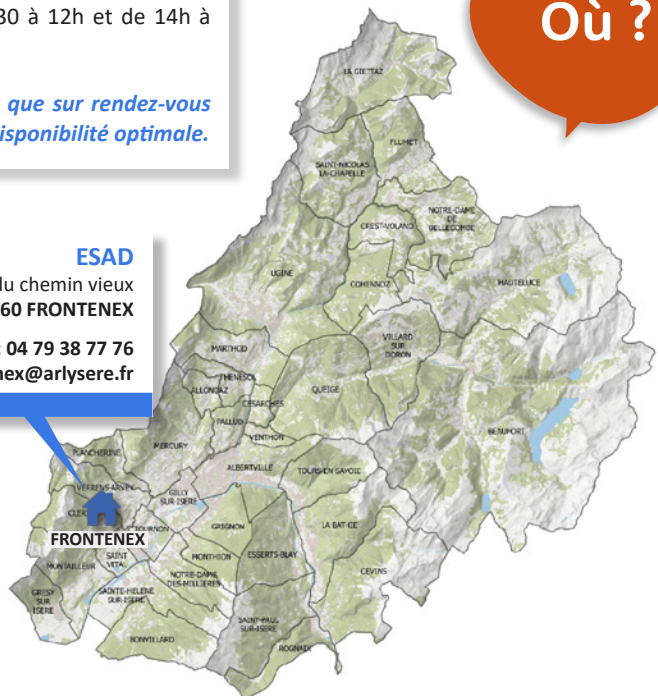
L'accueil physique ne se fait que sur rendez-vous afin de vous consacrer une disponibilité optimale.

ESAD

9 rue du chemin vieux
73460 FRONTENEX

Tél : 04 79 38 77 76

Mail : esad.frontenex@arlyserè.fr



Où ?



L'Équipe Spécialisée Alzheimer À Domicile intervient sur toutes les communes de l'Agglomération Arlyserè, à savoir :

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-Sur-Isère, Grésy-Sur-Isère, Grignon, Hauteluce, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaille, Monthion, Notre-Dame-De-Bellecombe, Notre-Dame-Des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-Sur-Isère, Saint-Nicolas-La-Chapelle, Saint-Paul-Sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-En-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-Sur-Doron.

PRÉSENTATION DU SERVICE

C'est quoi ?

Une équipe, composée d'un(e) infirmier(e) coordinateur(rice), un(e) ergothérapeute ou psychomotricien(ne) et des assistant(e)s de soins en gériatrie, accompagne à leur domicile les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

Une évaluation à domicile des capacités de la personne, de son environnement, de son projet de vie et de celui de son entourage est réalisée par un(e) infirmier(e) coordinateur(rice) et un(e) ergothérapeute.

Modalités de la prestation

Pour qui ?

Destinée aux personnes habitant sur les communes du territoire de l'Agglomération Arlysère, ayant une maladie neurodégénérative diagnostiquée, à un stade débutant ou modéré.

Un plan personnalisé de santé, d'accompagnement, de réhabilitation et **rééducation est alors établi** fixant les objectifs qui seront poursuivis durant les séances réalisées par le service.

Ces séances ont lieu en moyenne une fois par semaine sur une durée d'environ 3 mois.

Stimuler de manière adaptée et individualisée les fonctions cognitives du bénéficiaire au sein de son environnement.

Préserver l'autonomie dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne.

Permettre dans de bonnes conditions **la vie à domicile** et **favoriser le lien social**.

Renforcer l'approche non médicamenteuse autour de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

Soutenir et éviter l'épuisement des aidants par la mise en œuvre d'une action d'éducation thérapeutique et de soutien.

Favoriser une approche globale de la personne en associant les autres professionnels et services et en organisant des relais afin de prolonger l'accompagnement.



L'infirmier(e) coordinateur(rice)

Il/Elle assure la cohérence de l'ensemble des actions menées autour de la personne accompagnée, l'encadrement du personnel du service et des actions de relais. Il/Elle définit le planning des interventions et des agents. Il/Elle assure le lien avec les autres professionnels intervenant à domicile.



L'ergothérapeute

Il/Elle repère les capacités de la personne afin de les optimiser, il/elle élabore un plan personnalisé de réadaptation, réhabilitation et accompagnement et propose des solutions adaptées sur les versants physiques et cognitifs, intégrant des réponses en terme d'environnement matériel.

Les assistant(e)s de soins en gérontologie

Ils/Elles interviennent au domicile de la personne pour réaliser des soins de réadaptation, réhabilitation et d'accompagnement sur la base de l'évaluation et des objectifs fixés dans le plan personnalisé établi par l'ergothérapeute.

ADMISSION

L'admission est subordonnée à la constitution d'un dossier contenant entre autre :



Comment en bénéficier ?

- **L'attestation sécurité sociale** d'ouverture de droits,
- **Un document individuel de prise en soins** constitué par le service,
- **Une prescription médicale de 12 à 15 séances d'accompagnement et de réhabilitation par une ESAD** sur une durée maximale de 3 mois. Ce document doit être prescrit par le médecin traitant, le/la neurologue ou le/la gériatre.
- **Un dossier de soins constitué par le service** que le bénéficiaire peut consulter en fonction de la procédure en vigueur.

L'admission ne peut être prononcée qu'après évaluation de l'infirmièr(e) coordinateur(rice) et de l'ergothérapeute au regard du respect strict des critères d'admission et de la place disponible.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Les frais sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

Le bénéficiaire ne fait aucune avance.

Le bénéficiaire peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée (art. L311-5 du CASF). Pour connaître la liste des personnes qualifiées se rapprocher du Conseil Départemental de la Savoie.

CHARTRE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Principes généraux*

Arrêté du 8 septembre 2003



Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors de la prise en charge ou de l'accompagnement.



Droit à une prise en charge ou à un accompagnement

L'accompagnement qui vous est proposé est individualisé et le plus adapté possible à vos besoins.



Droit à l'information

Les résidents ont accès à toute information ou document relatifs à leur accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

- Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.
- Votre consentement éclairé est recherché en vous informant, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à votre compréhension.
- Le droit à votre participation directe, à la conception et à la mise en œuvre de votre projet individualisé vous est garanti.



Droit à la renonciation

Vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez et quitter l'établissement.



Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.



Droit à la protection

Le respect de la confidentialité des informations vous concernant est garanti dans le cadre des lois existantes. Il vous est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.



Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il vous est garanti de pouvoir circuler librement, ainsi que de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de votre patrimoine et de vos revenus.



Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.



Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.



Droit à la pratique religieuse

Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.



Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

VOUS AVEZ BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

Équipe Spécialisée Alzheimer À Domicile

9 rue du Chemin Vieux
73460 FRONTENEX

Tel. 04 79 38 77 76
esad.frontenex@arlysere.fr

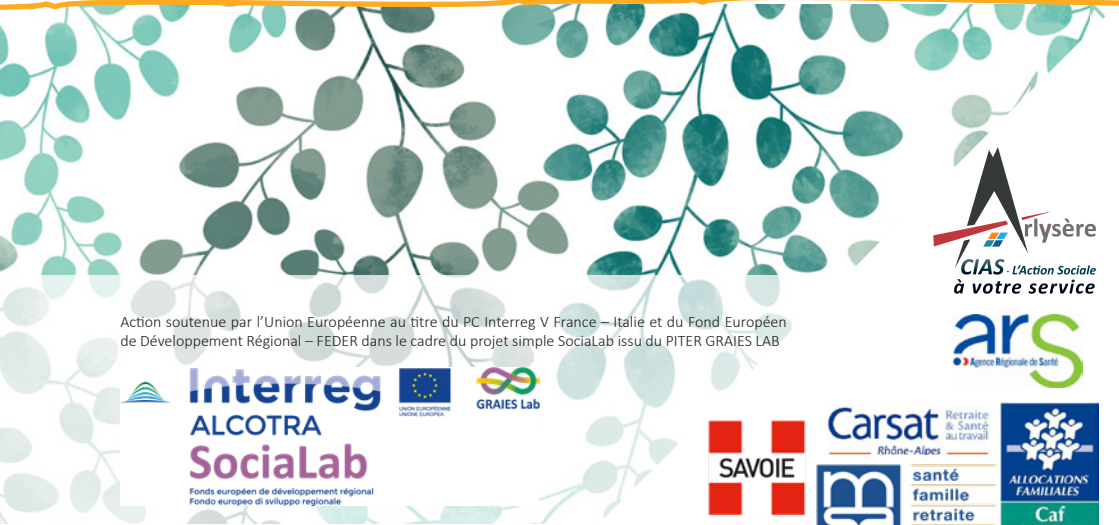
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

*L'accueil physique ne se fait que sur rendez-vous afin
de vous consacrer une disponibilité optimale.*

ET TOUTES LES INFOS SUR LE WEB

www.arlysere.fr

Action sociale CIAS  > Personnes âgées



Action soutenue par l'Union Européenne au titre du PC Interreg V France – Italie et du Fond Européen de Développement Régional – FEDER dans le cadre du projet simple SocialLab issu du PITER GRAIES LAB



Interreg
ALCOTRA
SocialLab

Fonds européen de développement régional
Fondo europeo di sviluppo regionale

